


<p>REPUBLIQUE FRANCAISE MOSELLE</p>  <p>Commune de RODEMACK</p>	<p>COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>EN DATE DU 09 JUIN 2023</p>
--	---

L'an deux mille vingt-trois, le 09 juin à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du Conseil de la mairie de Rodemack, sous la présidence de Monsieur Olivier KORMANN, Maire,

Membres Présents :

Olivier KORMANN, Jean-Michel THIRION, Christelle MAZZOLINI, Franck CZACHOR, Caroline BETHMONT, Philippe LELONG, Maurice MACCHI, Fabien MARIEN, Chrystelle OMPHALIUS, Christian TEITGEN

Absents avec excuses :

- Amélie AGGOUNI : procuration à Franck CZACHOR
- Marie-Ange ANDRIEUX : procuration à Jean-Michel THIRION
- Yveline HERFELD : procuration à Christelle MAZZOLINI
- David KUCKLICK : procuration à Christian TEITGEN
- Flor WALT : procuration à Olivier KORMANN

Chrystelle OMPHALIUS est élue secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Date de convocation : 02 juin 2023 - Date d'affichage de la convocation : 02 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 15

COMMUNICATIONS :

1. Réunion publique – France Services

Il n'est pas toujours facile de s'y retrouver dans les nombreuses tâches administratives qui se sont progressivement numérisées. La Mairie de Rodemack organise une réunion publique en collaboration avec « France Services » pour aborder l'assurance retraite, les démarches liées à l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS : permis de conduire, pièces d'identité, certificat

d'immatriculation), l'assurance maladie et les finances publiques (taxes d'habitation et foncière, impôts). Cette réunion aura lieu le mercredi 14 juin 2023 à 18h30 à la Mairie de Rodemack.

2. Inauguration Aire de Sports de Faulbach

L'APE de Rodemack et EHR Hettange-Rodemack, en partenariat avec la Mairie, ont organisé des Olympiades Familiales à l'occasion de l'inauguration de l'aire de jeux de Faulbach le dimanche 4 juin dernier. Ce fut une belle journée ensoleillée et conviviale, et les enfants ont pu prendre possession de cette nouvelle aire de sport.

De nouveaux jeux pour enfants (une balançoire nacelle, une flèche type « araignée » et un module toboggan) vont être posés pendant la semaine du 12 juin 2023.

3. Rodemack – Label Terre de Jeux 2024

Nous avons récemment reçu le label Terre de Jeux 2024 et nous faisons désormais partie des collectivités territoriales et du mouvement sportif des acteurs des Jeux.

Terre de Jeux 2024 est un label destiné à tous les niveaux de collectivités territoriales et au mouvement sportif (fédérations, CROS-CDOS, CTOS) qui souhaitent, quels que soient leur taille et leurs moyens, s'engager dans l'aventure des Jeux. Ce label est destiné à mettre en valeur leurs bonnes pratiques et à inciter à mettre encore plus de sport dans le quotidien, partout en France.

Au-delà d'un engagement sur les valeurs et l'ambition de Paris 2024, la commune de Rodemack s'engage au travers de ce label, à mettre en avant les initiatives de nos clubs, et mettre en place ou déployer des initiatives liées au sport.

4. Ouverture de la boulangerie Mayer

Le 16 mai 2023, la famille Mayer a ouvert les portes de leur nouvelle boulangerie. Nous leur souhaitons la bienvenue et tous nos vœux de réussite dans cette nouvelle aventure

5. Marchés

La culture du marché semble s'installer à Rodemack... Ainsi, nous saluons le succès grandissant du marché libre du dimanche matin organisé sur l'esplanade du gymnase communautaire. Et nous en profitons pour remercier nos producteurs locaux, présents au marché du mercredi soir, de leur dynamisme. Ces deux événements récurrents attirent de plus en plus de monde.

6. Prix Alexis Grand Est

Dans le cadre de la remise des trophées Trajectoires édition 2022, nous félicitons Marie BAUER qui a reçu le prix Alexis Grand Est. Le prix de la CCCE a été remis à MME Cuisinent de Rodemack. Toutes nos félicitations à Marie Bauer pour sa créativité et son dynamisme.

7. Chenilles processionnaires

Le 26 mai dernier, la commune a confié la mission de traitement contre la prolifération des chenilles processionnaires du chêne à la société mosellane Auxidys. Nous remercions tous les particuliers qui se sont associés à cette opération, contribuant ainsi à cette campagne de traitement et au bien-être de tous les riverains !

8. Remerciements

La commune remercie les agriculteurs et les administrés qui ont participé à l'entretien des espaces verts et des bords de routes et de chemin.



9. Evènements à venir – A vos agendas !

Kermesse des écoles

Le 10 juin 2023, c'est la Kermesse des écoles organisée par l'association des Parents d'Elèves qui animera Rodemack. A cette occasion, les élèves de nos écoles vous proposeront leurs spectacles de fin d'année.

Solex Tour

Le 10 et 11 juin 2023, nous pourront admirer les vélo-solex dans le cœur du village à l'occasion du Solex Tour organisé par l'association « Passion Solex ». Animation, buvette et restauration sont prévues sur place.

Pré-inscription aux activités du Foyer socio-culturel

Le samedi 17 juin 2023 de 9h00 à 12h00, le Comité du Foyer Socio-culturel ouvrira ses portes pour les inscriptions aux cours sportifs et artistiques de l'année 2023-2024.

Fête de la Musique

Le mercredi 21 juin, dès 18h30, la Fête de la Musique organisée par le Comité du Foyer socio-culturel battra son plein sur la Place des Baillis, avec la participation des élèves, professeurs et de la troupe Coup D'Show. Buvette, sangria et snacks prévus sur place.

Spectacle de fin d'année du Foyer socio-culturel de Rodemack

- 24 et 25 juin : spectacle de hip-hop
- Ont déjà eu lieu : 2 juin et 9 juin 2023 : spectacle de théâtre enfants et adultes

Fête Médiévale 2023

La fête médiévale est de retour les 1^{er} et 2 juillet 2023. Comme chaque année, l'association des Amis des Vieilles Pierres a besoin de nombreux bénévoles pour finaliser l'installation des équipements pour la fête. L'association compte sur tous les Rodemackois ayant un peu de temps libre durant les semaines à venir pour venir aider l'équipe de montage. Un planning a été distribué dans les boîtes aux lettres.

Les jardins de la citadelle ne seront pas accessibles cette année pour cause de réfection de toiture du bâtiment des Officiers.

Fête de Kupala

Le 8 juillet de 16h à 21h ainsi que le 9 juillet de 10h à 20h à l'école élémentaire de Rodemack, l'association « Rodemack, les couleurs de l'Ukraine » vous invite à fêter la fête de Kupala. Cette fête slave païenne du solstice d'été sera l'occasion de venir découvrir une tradition ancestrale qui célèbre le feu, l'eau, le soleil et la lune. Un menu avec des plats 100% slaves et faits maison est prévu, sur réservation : <https://www.helloasso.com/associations/rodemack-les-couleurs-de-l-ukraine/evenements/repas-fete-de-kupala>

L'entrée de l'événement est entièrement gratuite, seul le menu est payant.

Rallye de Saarlouis (voitures anciennes)

Le 15 juillet entre 9h30 et 12h30, le Rallye de voitures anciennes sera de passage à Rodemack. Un arrêt est prévu sur la Place des Baillis, l'occasion idéale pour admirer des véhicules de collection et faire rêver petits et grands.



Micados 2023 – Cap sur l'eau

Du 10 au 28 juillet, les jeunes du territoire pourront pratiquer des activités sportives aquatiques, mais aussi du beach-volley, de la danse, du tennis ou encore du kick-boxing !

Les activités se dérouleront à l'espace aquatique Cap Vert à Breistroff-la-Grande, et à l'Etang Cauderlier à Cattenom-Sentzich pour la pêche.

Inscriptions gratuites en ligne sur la plateforme Weezevent (clôture des inscriptions le 15 juin 2023) : <https://my.weezevent.com/micados-2023>

Pour les adolescents de 11 à 15 ans, de 9h à 16h (repas tiré du sac) ;

Retrouvez le programme complet, les modalités d'inscription et les documents obligatoires à télécharger sur : <https://www.ccce.fr/Micados-2023>

Tablées Rodemackoises

Pour la seconde année consécutive, la Mairie réunira les commerçants et l'ensemble des associations rodemackoises le samedi 26 août pour une journée d'échanges et de découvertes.

Exposition « Modélisme de la Marine »

A la Maison des Baillis, le 27 août ainsi que les week-ends du 2-3 et 9-10 septembre. Entrée libre.

Brocante vide grenier

Comme chaque année, le Syndicat d'Initiative de Rodemack organise la foire à la brocante avec vide-greniers dans les rues du centre bourg le 3 septembre 2023.

10. Départ Mme Bennes

Pour des raisons personnelles, Madame Vanessa Bennes, notre directrice de l'école élémentaire Jean-Marie Pelt, également professeure des CM2, va quitter l'école le 16 juin prochain, après de nombreuses années de direction de l'établissement.

Nous souhaitons la remercier sincèrement pour toutes ces années au service de nos enfants et lui souhaitons le meilleur pour la suite.

090623-1/ ELECTIONS SENATORIALES

Il a été procédé à la désignation des délégués et des suppléants électeurs sénatoriaux conformément au décret N°2023-257 du 06 avril 2023 et à la circulaire NOR/IOMA2308397J du 30 mars 2023 lors d'une séance préalable à ce Conseil Municipal ce jour. Ont été élus :

Délégués :

- M. Olivier KORMANN
- Mme Christelle MAZZOLINI
- M. Franck CZACHOR

Suppléants :

- Mme Yveline HERFELD
- M. Jean-Michel THIRION
- Mme Chrystelle OMPHALIUS



090623-2/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 04 avril 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition.

090623-3/ LOTISSEMENT LES JARDINS DU CASTEL TRANCHE 3 ;

- **COMPTE RENDU ANNUEL SODEVAM (CRAC)**

M. Franck Czachor, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, expose que :

Par délibération du 3 novembre 2008, la commune a pris la décision de confier une concession d'aménagement à la Sodevam nord Lorraine pour la réalisation d'un lotissement communal au lieu-dit Beuerplatz.

Conformément aux articles L. 300-5 du code de l'urbanisme et L. 1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Sodevam adresse chaque année à la Commune de Rodemack un compte rendu financier et d'activités pour examen et approbation.

Le Maire propose d'approuver le compte rendu annuel 2022 et ses annexes établis par la Sodevam.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition.

- **AVENANT A LA CONVENTION**

M. Franck Czachor, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, expose que la convention initiale de concession d'aménagement se terminait initialement en janvier 2024. Compte tenu du fait que les travaux de la 3^{ème} tranche se poursuivront au-delà de janvier 2024, il est proposé au Conseil Municipal de prolonger cette convention pour 5 années supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition.

090623-4/ FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Dans son courrier daté du 31 mai 2023, Monsieur le Sous-Préfet nous alertait d'une erreur de calcul du taux de la taxe d'habitation qui « a augmenté plus que le taux des taxes du foncier bâti et foncier non bâti ». Le taux maximum autorisé étant de 13,47% au lieu des 13,54% voté en avril.

Par conséquent, après avoir exposé les faits, Monsieur Jean-Michel Thirion, adjoint aux finances, propose de modifier la délibération du 4 avril 2023 comme suit :

« Après avoir examiné l'état de notification N°1259 des taux d'imposition de 2023 de la taxe foncière bâti et de la taxe foncière non bâti le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré,

- D'augmenter les taux de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe d'habitation comme suit :

- **Taxe foncière bâti : de 32.08 % à 35,00 %**
- **Taxe d'habitation : de 12,41 % à 13,47 %**

- De reporter en 2023 le taux de la taxe sur le foncier non bâti comme suit :



• **Taxe foncière non bâti : de 58.20%**

Et vote les recettes suivantes :

Taxes :	Taux Votés :	Base d'imposition :	Recettes :
Taxe foncière bâti	35,00 %	1 007 000 €	352 450 €
Taxe d'habitation	13,47 %	86 401 €	11 638 €
Taxe foncière non bâti	58.20%	37 600 €	21 883 €

Le total du produit des taxes espéré pour le budget 2023 est donc de **385 971 €**.

Pour mémoire, le produit des taxes locales de 2022 était de 317 425 €

Auquel il convient d'ajouter :

- Un coefficient correcteur de la compensation par la part départementale : 33 951 €
- Allocations compensatrices des exonérations de taxes : 2 933 €
- Versement Fonds National de garantie individuelle des ressources (FNGIR) : 7.659 €

Le produit total prévisionnel 2023 au titre de la fiscalité locale est donc de : **430 514 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition.

090623-5/ SUBVENTION UNSS

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance du courrier du Trésorier de l'association sportive du Collège Charles Peguy concernant la saison 2023/2024.

Dans son courrier, le Trésorier propose une participation financière des communes aux déplacements des licenciés à concurrence de 2 € par enfant domicilié dans la commune, soit 100 € pour Rodemack.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition.

090623-6/ REMPLACEMENT PASSERELLES : PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de remplacer deux passerelles qui enjambent la Boler.

Le devis de la société Voirie Environnement s'établit à 21 218 €. Une demande de subvention a été déposée auprès du Département dans le cadre du dispositif AMISSUR à concurrence de 30 %.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Montant des travaux : .. 21 218,00 €
Subvention : 6 365,00 €
Fonds propres :..... 14 853,00 €

Le Conseil Municipal décide de valider ce plan de financement et autorise Monsieur le Maire à passer commande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition.



090623-7/ DEDUCTION DES FRAIS LIES A LA GESTION DE LA CHASSE COMMUNALE

En application du Code de l'Environnement, le droit de chasse est administré par la Commune au nom et pour le compte des propriétaires.

L'établissement des états de redistribution de l'argent de chasse aux différents propriétaires et leur paiement représentent une charge de travail supplémentaire pour la secrétaire.

Par ailleurs, les frais de recours à un logiciel spécifique exclusivement dédié à la répartition du produit de la chasse aux propriétaires fonciers peuvent être mis à la charge de ceux-ci. Après avoir consulté les sociétés proposant ce type de logiciel, il est proposé au Conseil Municipal de souscrire à la solution de la société CMSDI pour un montant annuel de 516,00 €.

Ces frais, ainsi que l'indemnité de 4 % allouée à la secrétaire, viendront en déduction du montant à répartir, jusqu'à la fin du bail en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition.

090623-8/ INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER DE 2021 ET 2022

Monsieur le Maire énonce au Conseil Municipal l'ensemble des biens vendus sur la commune de Rodemack sur la période février 2021 à décembre 2022 et pour lesquels la mairie n'a pas fait usage de son droit de préemption.

090623-9/ GROUPEMENT DE COMMANDE Fus@é : AUTORISATIONS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le point ci-après portant sur l'acquisition de solutions numériques dans le cadre du groupement de commandes Fus@é initié par le Département de la Moselle et leur subventionnement.

Pour mémoire, notre commune a adhéré par décision du 26 novembre 2020 au groupement de commande Fus@é «Faciliter les Usages E-Educatifs» qui met à notre disposition une coordination facilitatrice assurée par le Département et des marchés dédiés pour l'acquisition de solutions numériques dites clefs en mains et labellisées par les Autorités Académiques.

Ainsi, les matériels et travaux fléchés dans ces marchés peuvent être subventionnés conformément au règlement d'octroi idoine des subventions Fus@é du Département de la Moselle.

Ceci étant exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de l'autoriser à signer toutes les commandes de matériels et équipements numériques pour notre ou nos école(s) (travaux de câblage, solutions interactives, classes mobiles, bureautique,...) dans le cadre des marchés mis à disposition par le groupement de commandes Fus@é,
- de l'autoriser à solliciter toutes les subventions correspondantes au nom de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition.



090623-10/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA CLECT

Monsieur Le Maire rappelle que la mission de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est d'évaluer le montant des charges résultant d'un transfert de compétence, d'une modification de l'intérêt communautaire ou du périmètre communautaire.

Il précise que la CLECT a été saisie afin d'évaluer le transfert de charges consécutif à l'intégration des communes de Haute-Kontz et de Contz-les-Bains au sein du périmètre communautaire le 1^{er} janvier 2022 et à la mise à jour des Attributions de Compensation au titre de la politique sportive.

Les travaux menés par la CLECT ont donné lieu à un rapport qui a été voté à l'unanimité par les membres de cette commission lors de sa séance du 3 novembre 2022.

Considérant cet exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération,

Considérant que le Conseil Municipal de chaque commune membre est appelé à se prononcer sur ce rapport dans les conditions de majorité qualifiée prévues au II de l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités territoriales,

Monsieur le Maire précise que le montant définitif des Attributions de compensation fera l'objet d'un vote du Conseil Communautaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le rapport présenté par la Commission Locale d'évaluation des charges Transférées qui est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition.

090623-11/ CONVENTION SPECIFIQUE DES MOYENS POUR L'ENTRETIEN DE BASE ET LA TAILLE DES PLANTATIONS SUR VOIRIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire présente les termes de la convention spécifique liant la Commune et la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour la mutualisation des moyens pour l'entretien de base et la taille des plantations sur voiries d'intérêt communautaire pour la période de 2023 à 2026.

Cette convention prévoit le versement d'une participation d'un montant de :

- 8 494,56 € TTC pour l'entretien de base
- 2 217,60 € TTC pour la taille

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi tous les documents s'y rapportant

Décision prise à l'unanimité des membres présents.



090623-12/ CONVENTION EPFGE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le point ci-après portant sur les termes de la convention tripartite entre la Commune de Rodemack, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et l'EPFGE.

Cette convention règle les modalités d'intervention de l'EPFGE en qualité de maître d'ouvrage sur la faisabilité et les contraintes du projet « Maison des Baillis ».

Le montant prévisionnel de ces études s'élève à 30 000 €. L'EPFGE en financera 50 %, le reste étant à la charge de la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

- valider les termes de la présente convention
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition :
1 abstention – 14 voix pour**

090623-13/ REMBOURSEMENT DE FRAIS

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est proposé au Conseil Municipal de rembourser à Monsieur THIRION Jean-Michel, Adjoint au Maire, la somme de 344,32 € avancée par lui pour un achat urgent.

Décision prise à l'unanimité des membres présents.

Clôture de la séance du conseil municipal à 22 h 07

